



# PLAN D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2014-2015



Février 2014



## INTRODUCTION :

Le Cornouaille-Quimper se sent, depuis plusieurs années, préoccupé par les questions d'impact environnemental et d'ouverture de l'évènement à l'ensemble des publics. L'association Festival de Cornouaille, organisatrice de la manifestation, souhaite faciliter l'accessibilité pour tous à l'ensemble de la manifestation (6 jours), et souhaite également développer la sécurité et l'accueil des festivaliers et des bénévoles.

Ce plan d'accessibilité pour les personnes en situation d'handicap vise à engager le Cornouaille Quimper, dans un travail étroit avec l'ensemble de ses partenaires et avec les acteurs locaux de l'accessibilité, à une amélioration réfléchie et concrète de l'accessibilité de tous les publics de manière égalitaire à l'ensemble des services proposés par l'association : sites, œuvres, animations, transports, accueil, bénévolat, accès à l'information, etc.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les ERP et les transports notamment. Cependant, elle émane également d'une véritable volonté d'ouverture à tous, visant à dépasser le chapitre III de la loi précisant l'obligation d'accessibilité du cadre bâti, des transports et des nouvelles technologies, souvent considérée comme la priorité et l'essentiel de la démarche d'ouverture à ces publics. La réflexion s'est accompagnée d'un diagnostic à travers la rencontre avec des associations de personnes en situation de handicap et de formations sur ces freins potentiels.

Ce plan d'accessibilité est réfléchi en écho au plan de transports 2013-2015 du Cornouaille Quimper, rédigé avec nos partenaires, dans lequel un axe « Faciliter l'accessibilité et améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap » est développé. Il se veut transversal, considérant qu'une communication et un accueil adaptés permettent une connaissance des dispositifs mis en place, et que les dispositifs développés en lien avec la connaissance des publics permettent d'adapter une communication et un accueil déclinés en fonction des handicaps.

Cette démarche se veut évolutive et fera l'objet chaque année à l'automne d'un bilan des actions menées afin d'envisager les améliorations et d'autres perspectives.

## LES PARTENAIRES :

- **Le Conseil général du Finistère**, AOT du réseau Penn ar Bed, engagé dans le plan de transport 2013-2015
- **Quimper Communauté**, AOT du réseau QUB, engagé dans le plan de transport 2013-2015
- **La ville de Quimper**, engagée dans le plan de transport 2013-2015
- **L'association Sourdine 29**, partenaire pour la mise en accessibilité de l'évènement à l'attention des personnes sourdes et malentendantes.
- **L'Institut Pour l'Insertion des Déficiants Visuels en Finistère (IPIDV)**, service Accessibilité pour la mise en accessibilité de l'évènement à l'attention des personnes aveugles et malvoyantes.
- **L'ESAT de l'Odét – Association des Paralysés de France**, partenaire pour l'accueil bénévole des personnes en situation de handicap.
- **L'association ADDES (Association d'aide au développement économique et social)**, partenaire avec la présence de bénévoles et de joëlettes pour l'accès au site.
- **Le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne**, à l'initiative du projet global de Plan de mise en accessibilité des festivals et en charge de l'accompagnement des festivals dans la mise en œuvre de leur propre plan de mise en accessibilité des festivals, ainsi que les festivals membres pour le partage d'expériences
- **L'association Festival de Cornouaille**, engagée volontairement dans ce projet et membre du Collectif des festivals.

## SOMMAIRE

<b>AXE A- L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION</b>	<b>p.6</b>
A.1. Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'organisation	p.6
A.2. Choisir et concevoir les outils de communication à destination des publics	p.6
A.3. Ajuster le contenu des outils de communication	p.7
A.4. Diffuser les outils de communication	p.7
<b>AXE B - L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	<b>p.8</b>
B.1. Accueillir les personnes en situation de handicap	p.8
B.2. Accompagner les personnes en situation de handicap	p.8
<b>AXE C - DISPOSITIFS DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SITES, DES SERVICES ET DES CONTENUS</b>	<b>p.9</b>
C.1. Faciliter la venue et les transports jusqu'au festival	p.9
C.2. Améliorer les déplacements sur le site	p.10
C.3. Rendre les contenus culturels et les œuvres accessibles	p.10
C.4. Donner accès à tous les services sur place	p.10

## AXE A- L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

*Le Cornouaille-Quimper s'équipant en termes de dispositif et d'accueil, il est important en premier lieu d'en informer les premières personnes concernées : les personnes en situation de handicap (personnes en situation de handicap). La démarche de communication vise à faire connaître les dispositifs d'accessibilité au festival en direction des personnes en situation de handicap. L'association souhaite diversifier les moyens de communication afin de toucher le maximum : via son site internet et les réseaux sociaux, dans le programme générique et en concevant une plaquette spécifique, à travers des associations existantes dans le bassin quimpérois et dans le Finistère regroupant des personnes en situation de handicap.*

*Par ailleurs, l'ensemble du personnel et du Conseil d'Administration est sensibilisé à cette dynamique et possède des outils d'information sur les procédures et les actions spécifiques mises en place.*

### **A.1. Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'organisation**

*Les pistes d'actions sont :*

- Un responsable « Accessibilité » au sein de l'équipe Développement Durable, accompagné par la salariée et par le référent au Conseil d'Administration, tous deux en charge des questions de développement durable et solidaire. Cette personne identifiée participera à coordonner la démarche en interne mais gèrera surtout en externe l'équipe « Accessibilité » constituée en 2014 au sein de l'équipe Développement Durable.
- Une information de l'ensemble de l'équipe et des responsables de secteurs, tous en contact avec des partenaires, des publics ou des équipes de bénévoles sur l'accueil des personnes en situation de handicap et les dispositifs mis en place.
- Une rubrique « Accessibilité » dans l'onglet « Infos pratiques » sur le site internet du festival.
- Une réunion de préparation et de bilan sera organisée avec l'équipe « Accessibilité » et avec la coordination « Développement Durable ».
- Un courrier d'information et de sensibilisation sur les axes de l'Agenda 21 du Cornouaille dont l'accessibilité personnes en situation de handicap avec des conseils à appliquer sera envoyé aux partenaires et aux exposants.
- Une réunion de concertation et d'information sera effectuée avec le responsable de la sécurité.
- La participation à un ensemble de réunions d'information et réflexion sur l'accessibilité personnes en situation de handicap et à des groupes de travail sur cette thématique notamment avec le Collectif FEDDS et Produits en Bretagne.
- La mise en place d'une rencontre professionnelle « Accessibilité » ouverte aux partenaires et structures culturelles engagées dans le développement durable et solidaire, suivie d'une visite des coulisses axée sur cette thématique durant l'évènement.

## **A.2. Choisir et concevoir les outils de communication à destination des publics**

*Les améliorations pourront ainsi portées sur :*

- La mise en accessibilité du site internet, au delà de l'onglet « Accessibilité » en essayant d'appliquer au maximum les normes W3C et avec l'écoute audio de la programmation lue.
- La possibilité pour les festivaliers de choisir entre plusieurs modalités d'inscriptions et de réservations (sur place, via le web, par téléphone, par courrier)
- Une programmation présentée sous divers formats et en utilisant différents canaux, ex : programme papier édité avec caractères normaux et gros caractères, texte simple téléchargeable en format .pdf, affiches grand format, version audio en ligne ou sur CD, réunion d'information dédiée aux associations relais, presse spécialisée...
- La conception d'un plan spécifique pour les publics en situation de handicap identifiant les lieux de spectacles équipés d'une boucle à induction magnétique, des entrées réservées avec le nom de la personne d'accueil par site, les services accessibles, les itinéraires conseillés, les transports, l'accueil des personnes en situation de handicap et le prêt de matériel... avec des pictogrammes et des codes de couleurs. Cette carte est également disponible sur le site internet.

## **A.3. Ajuster le contenu des outils de communication**

*Les contenus d'information peuvent notamment être ajustés avec :*

- Un encart « Accessibilité au Cornouaille » mentionnant la démarche à effectuer et les conditions d'accueil (espace réservé, nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite dans une salle, accompagnement possible vers les concerts/spectacles, etc.) sur le site internet et sur le support papier et avec un numéro de téléphone à appeler pour préparer sa venue.
- Un contact d'une personne dédiée à l'information des personnes en situation de handicap qui transmettra les coordonnées des personnes chargées de l'accueil sur les sites permettant de planifier la venue ou de rassurer sur la prise en charge ou l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Des informations précises sur les lieux du festival (adresse, accès en transports, parking, ...) sur le programme papier, sur internet et dans la presse locale.
- des informations sur l'obtention du tarif réduit pour les personnes possédant la carte d'invalidité, ainsi que pour les accompagnateurs d'une personne détenant une carte d'invalidité supérieure à 80%.
- Des informations sur les propositions spécifiques avec les horaires (visites des coulisses, ateliers musique...)
- Une information sur l'obtention d'un laissez passer pour sa voiture afin de garer au plus près des sites et sur les places GIC dans le périmètre de la fête sur présentation d'un justificatif.
- des informations aussi sur ce qui n'est pas accessible comme l'Espace Evêché, mais en proposant également des solutions alternatives.

#### **A.4. Diffuser les outils de communication**

*La communication en direction des personnes en situation de handicap pourrait se faire en :*

- Organisant une conférence de presse en juin « Le festival accessible pour tous ».
- Diffusant des outils de communication sur le contenu du festival et sur les modalités d'accès, auprès des structures de personnes handicapées (associations, lieux de résidences, Maison Départementale des Personnes Handicapées, services Urbanisme et Culture de la Ville...).
- Informant les bénévoles identifiés en situation de handicap par mail et de vive voix afin qu'ils puissent être « festivalier relais ».

### **AXE B - L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

*L'association Festival de Cornouaille souhaite fortement s'engager dans l'accueil des personnes en situation de handicap, dans une démarche d'inclusion. Pour cela l'information, le conseil et l'accompagnement participe au bien-être de ces publics durant la manifestation estivale et favorisent leur venue sur les sites. Bien que le souhait soit de permettre au maximum à la personne en situation de handicap de se sentir « festivalier lambda », un accueil privilégié lui est réservé et parfois adapté pour tendre au maximum vers une mixité sur les sites, dans les ateliers...*

#### **B.1. Accueillir les personnes en situation de handicap**

*Les pistes d'améliorations à ce niveau portent sur :*

- La rencontre avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine du handicap (associations, maison départementale, élus...) afin d'accroître la connaissance des publics et de construire un diagnostic précis des besoins en terme d'accueil.
- Un contact de référence pour toute demande d'info, avant et pendant le festival (nom, mail et si possible, n° de tel portable)
- La possibilité d'être accueilli à l'espace « Bulle d'Air – Accessibilité » par des bénévoles prêts à guider les festivaliers en personnes en situation de handicap en fonction de leur handicap et de leurs envies.
- L'information de l'équipe d'accueil, présente sur différents sites, sur la démarche d'accessibilité pour tous (avec la mise à disposition de documentations sur la façon d'accueillir les différents handicaps : comment communiquer, les erreurs à éviter...)
- La formation des bénévoles prévu dans l'espace d'accueil des personnes en situation de handicap avec l'IPIDV sur l'approche de la personne en déficience visuelle et comment la guider.
- La formation de la salariée en charge des questions de développement durable et solidaire, avec le Collectif FEDDS et Terre des Arts, pour partager ses savoirs en termes d'aller vers, d'accueil et d'écoute des personnes en situation de handicap auprès des bénévoles et autres salariés.
- Une écoute des retours des personnes quant à l'accueil qui leur est réservé avec la mise en place d'un cahier des suggestions et améliorations à apporter présent au sein de la « Bulle d'Air – Accessibilité ».



- Formation en interne des bénévoles prévus sur l'accueil du festival afin de pouvoir identifier les différentes formes de handicap et informer sur les dispositifs d'accessibilité existants et les possibilités d'accompagnement.
- L'intégration de nouvelles personnes en situation de handicap dans l'équipe d'organisation avec des associations telles que l'ESAT de l'Odet et Sourdine29.

## **B.2. Accompagner les personnes en situation de handicap**

*Les solutions d'accompagnement peuvent se traduire par :*

- La proposition d'une visite des coulisses du festival réservées en personnes en situation de handicap et en voie d'insertion professionnelle et sociale.
- La présence de guides équipés d'un badge « Accueil » au sein de l'équipe « Accessibilité » pouvant intégrer un pictogramme LSF si la langue des signes est maîtrisée un pictogramme handicap moteur pour les guides dans la ville, comme un drapeau de la langue parlée pour les touristes étrangers ou ceux souhaitant parler Breton.
- La possibilité que les guides se rendent disponibles pour accompagner sur les sites les personnes le demandant.
- La présence de personnel d'accueil du public sur chaque site de spectacle pour veiller à un bon placement des personnes.
- L'ouverture de l'ensemble des ateliers et des actions culturelles (atelier enfants accueillant depuis 2008 l'association Loisirs Pluriels, accueil de loisirs pour des enfants en situation de handicap...) aux personnes en situation de handicap avec la proposition d'un accompagnement par un bénévole ou de lien avec l'animateur ou éducateur qui accompagne.
- La mise en place d'un espace d'accueil et attente spécifique aux personnes en situation de handicap avant l'entrée sous le chapiteau Gradlon.
- La construction en amont du festival d'un projet ou de parcours spécialisés plus ou moins participatifs, en lien avec des artistes ou des intervenants et intégrant un ensemble d'actions engagées par le Cornouaille Quimper avec des associations ou structures de personnes en situation de handicap.
- La mise en place d'une plongée progressive et non brutale des salles de spectacles dans le noir, tout en ayant une vigilance sur les niveaux maximum d'intensité sonore.

## **AXE C - DISPOSITIFS DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SITES, DES SERVICES ET DES CONTENUS**

*Afin de permettre ses objectifs d'accueil de tous, d'accessibilité de tout à tous, d'ouverture des œuvres et des propositions d'actions culturelles à l'ensemble de ses publics, le Cornouaille Quimper fait des choix et met en place concrètement des services, des dispositifs, du matériel et des animations à destinations des publics en situation de handicap en essayant au maximum de convenir et répondre aux différentes attentes et capacités des personnes.*

## **C.1. Faciliter la venue et les transports jusqu'au festival**

*En lien avec le plan de transports du Cornouaille Quimper, des améliorations possibles portent sur :*

- Une offre de transports collectifs accessibles pour les personnes handicapées.
- Des informations sur le niveau d'accessibilité des services de transports en commun *existants* (réseaux classiques et services spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap), vérifiées auprès des partenaires transports.
- Des places de parkings proches de l'entrée du festival réservées aux personnes en situation de handicap
- Une mise à disposition d'un plan des places GIG-GIC en centre-ville.
- Une signalétique adaptée, simple et repérable de loin unifiée dans sa charte graphique.
- Pour les personnes chargées de l'accueil téléphonique et physique sur les différents sites, une mise à disposition de toutes les informations utiles pour l'accueil des personnes en situation de handicap (élaboration d'un recueil d'informations)
- La mise en place de laisser-passer pour les voitures des personnes en situation de handicap sur demande.
- Un espace dépose-minute signalé à proximité des entrées (pour les taxis, navettes spéciales ou encore les voitures des accompagnateurs de personnes en situation de handicap) et indiqué au téléphone en amont de l'évènement.
- Chaque AOT (Autorité organisatrice de transports) partenaire a élaboré son propre SDA (Schéma directeur d'accessibilité) et le met en application progressivement. Il apparaît donc essentiel de coordonner ces démarches avec celle du Cornouaille Quimper dans un esprit de complémentarité.

## **C.2. Améliorer les déplacements sur le site**

*Les dispositifs de mise en accessibilité concernent par exemple :*

- La mise en cohérence des enjeux d'accessibilité avec les règles de sécurité notifiées dans un fascicule « Notice d'accessibilité » à destination de la commission consultative départementale de sécurité d'accessibilité.
- Une signalétique adaptée, simple et repérable de loin unifiée dans sa charte graphique, pour indiquer les différents lieux et orienter vers les services (plan du site et fléchage spécifique).
- l'installation si nécessaire de rampes, paliers, passages de câbles, tapis de désensablement, plaques recouvrant le sol... et la limitation du nombre d'obstacles sur les cheminements, en lien avec le responsable Technique de la manifestation et les services urbanisme, voirie et techniques de la ville.
- L'aménagement d'un espace de repos au calme, avec possibilité de s'asseoir, et de zones d'attentes près des scènes.
- la mise à disposition de fauteuils roulants, de joëlettes (fauteuil tout terrain mono-roue permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au site de l'Evêché), de rampes portatives permettant aux personnes en fauteuil accompagnées de monter une marche, un trottoir ou d'accéder aux stands des exposants, etc.
- Test et validation des dispositifs par des personnes en situation de handicaps divers.

### **C.3. Rendre les contenus culturels et les œuvres accessibles**

*Des actions mises en place concernant notamment :*

- L'identification de l'ensemble des dispositifs d'accessibilité mis en place dans les espaces partenaires occupés durant le festival (Musée Départemental Breton, Théâtre de Cornouaille, Médiathèque...) et valorisation.
- La possibilité pour les personnes en fauteuil ou à mobilité réduite d'avoir des places réservées dans les salles pour une meilleure visibilité des concerts et du défilé du dimanche.
- Le sur/sous-titrage ou la transcription en langue des signes française (LSF) de conférences sur la culture bretonne à destination des personnes malentendantes ou sourdes.
- L'installation de boucles à induction magnétiques pour les personnes malentendantes appareillées (testée en amont par l'association Sourdine 29) et de boucles magnétiques portatives au fur et à mesure des années.
- Un accompagnement et un guide papier pour la visite des coulisses.
- La recherche et l'imagination, en coopération avec des artistes, de la mise en place d'ateliers rythmiques et corporels durant le festival, mais également envisageable à l'année via le jumelage avec une structure d'accueil de personnes en situation de handicap.

### **C.4. Donner accès à tous les services sur place**

*L'accessibilité de l'ensemble des lieux peut notamment être améliorée avec :*

- Le recensement de tous les services et espaces annexes et l'étude du niveau d'accessibilité de chacun en concertation avec les personnes concernées (gérant de bars, technicien, ...)
- Le regroupement des services essentiels dans un périmètre restreint afin d'éviter les longs trajets
- Des tables permettant des comptoirs abaissés dans tous les espaces publics (billetterie, restauration, bars, caisses...)
- L'installation de toilettes pour les personnes en situation de handicap à différents endroits et rapprochés des lieux de spectacle.
- Une rampe d'accès pour l'entrée dans la partie accueil des bureaux à l'année de l'association, en faisant appel à des personnes compétentes afin d'assurer le meilleur aménagement (ergothérapeutes...).
- La réalisation d'un diagnostic la veille du festival avec des personnes représentant des différentes situations de handicap, afin de repérer les éventuels dysfonctionnements et de chercher des solutions de recours, avec photos à l'appui pour préparer l'année N+1.